

AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2022/4888/173 du 8 mars 2023, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

la société CFL Chemins de fer Luxembourgeois à exploiter un monte-charges à Pétange, cour de la Gare n° 1.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

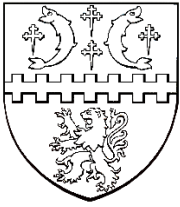
Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 16 mars au 25 avril 2023 inclus).

Pétange, le 13 mars 2023
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,



CERTIFICAT DE PUBLICATION COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est certifié par la présente que la décision N°3A/2022/4888/173 du 8 mars 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, d'autoriser

la société CFL Chemins de fer Luxembourgeois à exploiter un monte-charges à Pétange, cour de la Gare n° 1,

a été portée à la connaissance du public, à partir du **16 mars au 25 avril 2023 inclus**, ainsi qu'en fait foi la copie et l'avis jointe à la présente.

Pétange, le 26 avril 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,